

Mission Haies

Union des Forêts et des Haies
Auvergne Rhône Alpes

Développer des Haies sur un territoire – Expériences de mises en œuvre et dispositifs d'appui en financements



Technicien Mission Haies : **07.77.92.36.99**

Pierre Bordage 07 77 92 48 46

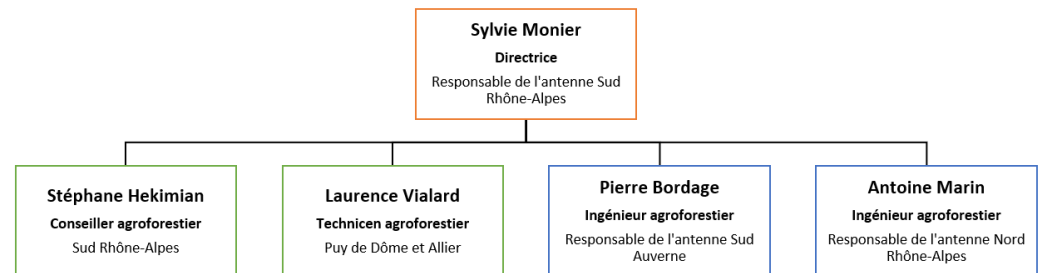
La Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes



Crée en 1996 par le GIC de la perdrix grise de la Planèze de Saint-Flour

Association affiliée à un service technique agroforestier au sein de l'UFHARA

- Acteurs nationaux du bocage → Réseaux Haies France
- Animateur de la marque Végétale locale
- Référent Label Haie
- Animateur du Pôle Régional de l'Arbre Champêtre



Développer des haies sur un territoire

Comprendre les acteurs et leurs vocations / impacts

Les acteurs du bocage :

- Collectivités / Communes (élus et employés)
 - Propriétaires fonciers
 - Exploitants agricoles
 - Riverains / Particuliers
- Usagers de passage (promeneurs, chasseurs, VTT,.....)

→ la ruralité dans son ensemble

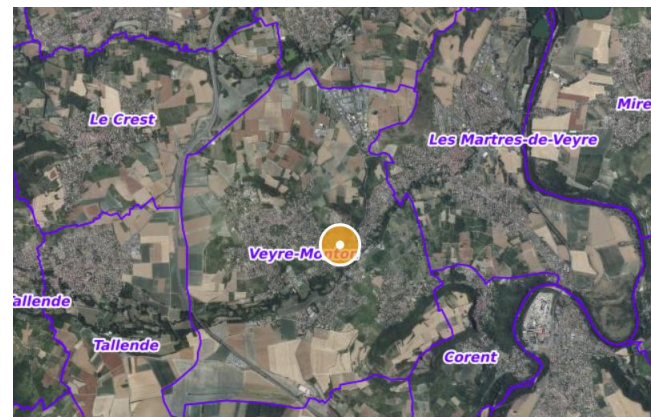
- Rôle de Mission Haies : Echanger autour de leur bocage
Proposer des actions (plantation, valorisation)



Développer des haies sur un territoire

L'échelle de travail :

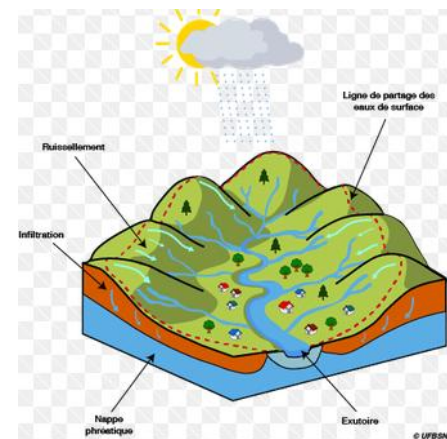
- Communale
- Bassin versant
- Exploitation (SAU)
 - Parcelle



L'entrée et la façon d'aborder la haie :

La haie n'est pas une évidence

Il convient donc de construire un argumentaire technique solide pour réintégrer le bocage dans les exploitations



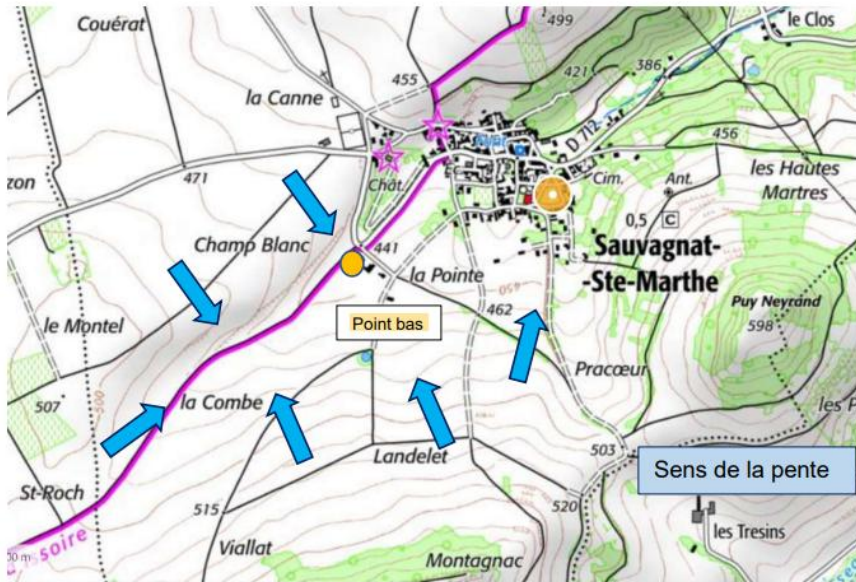
Expériences de mises en œuvre

La commune de Sauvagnat Sainte-Marthe :

- Forte coulée de boue en 2021
- Après la surprise, l'action.....



Six points potentiels de ruissellement ont été identifiés :



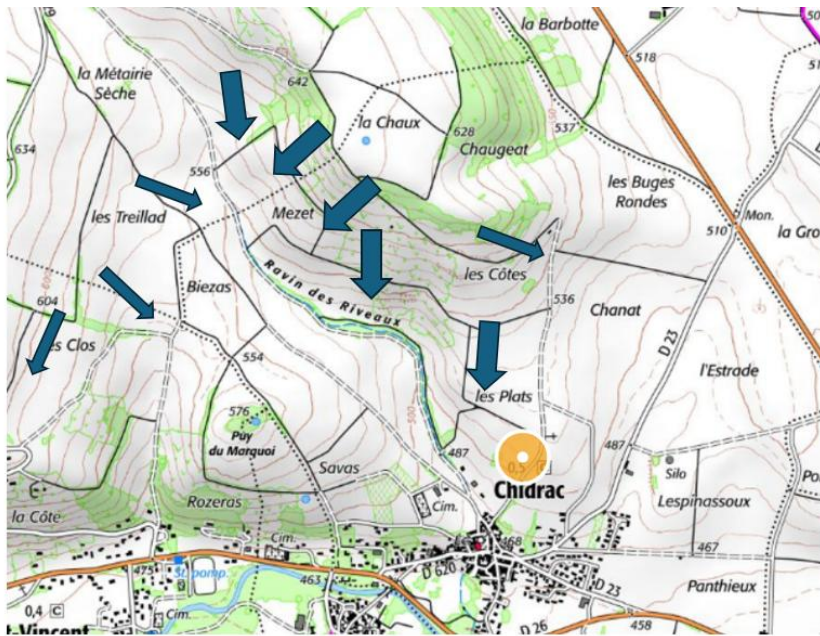
Direction le terrain !

Projet effectué !

Expériences de mises en œuvre

La commune de Chidrac :

- Prévention pour le ruissellement



Flux de ruissèlement et d'érosion moindre

Flux de ruissèlement et d'érosion majeur

A noter des parcelles tampon qui limitent pleinement l'érosion :



Parcelle de fauche d'herbe



Friche en tête de bassin versant sur les deux cotés



Parcelle de Luzerne



Projet encore en réflexion !

Expériences de mises en œuvre

La commune de Chappes :

- Des haies communales qui déprissent
- Besoin de renouvellement et de préservation de ces haies par de la gestion
- opportunités de valorisation le bois des haies



Projet effectué !

Expériences de mises en œuvre

La commune de Chappes :

- Des haies communales qui déprissent
- Besoin de renouvellement et de préservation de ces haies par de la gestion
- opportunités de valorisation le bois des haies



Projet effectué !

Une plantation avec la FDC63 c'est quoi?



- Plus de 100 km de haies champêtres implantées et financées sur le département en 30 ans.
- Toutes les plantations réalisées et financées par la FDC63 se font en lien étroit avec le conseil départemental et les sociétés de chasse locales.
- Plantations en quinconce.
- Entre 10 et 15 essences différentes sur deux ou trois strates.
- Bandes enherbées de minimum 1m de part et d'autre de la haie.
- Période d'entretien entre le 16 août et le 15 mars.
- Participations des écoles en lien avec l'animatrice de la FDC63
- Contact : BARTHELEMY Benoît Technicien : 06 07 22 89 78

Dispositifs d'appui en financements

L'aide du Conseil Départemental :

Les Bénéficiaires :

Exploitations agricoles - Communes - Groupements intercommunaux - les Etablissements publics - les Associations

Les plantations financées :

- Haies - alignements d'arbres - bosquets - arbres intra parcellaire
(densité comprise entre 30 et 100 arbres par hectare)
- Les arbres fruitiers en pré-verger
(arbres de plein vent greffés avec des variétés traditionnelles, dans la limite de 100 arbres/ha)



Dispositifs d'appui en financements

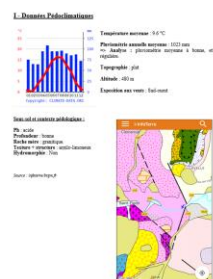
L'aide du Conseil Départemental :

- Conseil technique intégralement pris en charge par le CD 63

- **Plantation :**

Taux d'aide : **80 %** de l'assiette des dépenses éligibles retenues après instruction

Plancher d'inv 500 € - Plafond d'inv : 20 000 € HT dépenses éligibles

[illegible]

- **Gestion :**

Réalisation d'un **plan de gestion et d'aménagement durable** du bocage (coût de l'étude plafonnée à 2 000 € HT)

Taux d'aide : **80 %** de l'assiette des dépenses éligibles retenues après instruction.



Merci de votre attention

“Mieux vaut être oiseau de bocage que de cage”

Proverbe Français

Mission Haies Auvergne Rhône Alpes,
Union des Forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes
Maison de la forêt et du bois, 10 allée des Eaux et Forêts,
Marmilhat,
63 370 LEMPDES
Brioude Hôtel Inter consulaire
43100 BRIOUDE
Tel : 07 77 92 48 46
Mail : bordage@missionhaies.fr / haies.foret.ara@outlook.fr

Fédération départementale du Puy de Dôme
Adresse : 26 Rue Aimé Rudel

Site de Marmilhat - B.P 97
63370 LEMPDES
Téléphone : 04 73 74 63 50

Email : benoit.barthelemy@chasse.com ;
fdc63@chasseurdefrance.com

